

Conseil général de Val Terbi du 25 mars 2025

REPONSE A LA QUESTION ORALE : ALTERNATIVE AUX PATROUILLEURS SCOLAIRES

« Le Conseil communal a déjà étudié toutes les possibilités afin que les enfants puissent traverser la route en toute sécurité.

Il est vrai que depuis la rentrée d'août de l'année passée, nous n'avons plus de patrouilleur. Malgré les tentatives multiples de la part de la commune, de la commission du cercle scolaire et des parents, la perle rare n'a pas pu être trouvée.

La route cantonale qui traverse Vicques est très fréquentée et la sécurité des enfants qui doivent la traverser pour rentrer ou se rendre à l'école est un souci pour le Conseil communal. Il s'est donc penché sur des autres solutions afin de ralentir la circulation à cet endroit et de rendre mieux visible le passage pour piétons. La première solution proposée au canton a été refusée par celui-ci, n'étant pas dans les normes.

Actuellement, une autre proposition de la commune qui se porte sur un marquage d'un îlot avec la pose de poteaux est en examen auprès du SIN (Service des infrastructures de la RCJU). Celle-ci a de bonnes chances d'aboutir et sera réalisée rapidement si elle est acceptée.

L'avantage d'une mesure physique est qu'elle est toujours présente, contrairement à un patrouilleur qui n'est présent qu'à des moments précis.

Maintenant, pour ce qui est de la proposition que le personnel de l'UAPE ou de la cantine prenne en charge les enfants ne fréquentant pas une de ces structures, nous pouvons répondre ainsi :

Seules les personnes ayant l'autorisation de la police cantonale et ayant fréquentées un cours peuvent fonctionner comme patrouilleurs. Avec une solution où des éducateurs, du personnel de la cantine ou des enseignants feraient traverser les enfants, tous devraient disposer de cette autorisation. En plus,

Comment garantir la surveillance des enfants dont la personne a la responsabilité pendant ce laps de temps ? On ne peut pas les laisser jouer dans la cour sans surveillance.

Dans le détail, pour l'UAPE : Ce sont les enfants 1P/2P qui sont accompagnés par des éducateurs durant toute l'année. Cette prestation fait partie de l'encadrement que les parents paient et ne peut pas être élargie sur d'autres enfants, aussi au niveau du temps à disposition des éducateurs et pour des questions de responsabilités pour des enfants qui ne fréquentent pas l'UAPE.

Pour la cantine : Une personne seule s'occupe de la cantine scolaire, elle accompagne uniquement les 1P/2P (2 enfants actuellement). Elle ne peut pas laisser seuls tous les enfants qui arriveraient entre-temps à la cantine (ceux de Geneveret par exemple) pour faire traverser les autres qui ne fréquentent pas la cantine.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, c'est aux communes d'assumer les temps d'attente des enfants avant et après l'école pour les transports. Chez nous, ce sont les enseignants qui s'en occupent et je les en remercie au passage. Ils accompagnent aussi les 1P/2P qui prennent la poste pour Vermes. Mais ils ne sont pas non plus autorisés à faire patrouilleurs.

Des lignes pedibus comme elles existaient il n'y a pas longtemps à Vicques serait un moyen idéal : les enfants se rendent à l'école à pied, accompagnés par un adulte, donc en toute sécurité et ça diminuerait le nombre des parents taxi qui sont une source de danger permanente pour les enfants qui viennent à l'école à pied. Mais malheureusement, il n'y a plus de ligne pedibus active actuellement. Si des parents ou grands-parents sont intéressés, je les mets volontiers en contact avec les organisateurs du pedibus.

En résumé, je peux répondre que le Conseil communal a déjà étudié les possibilités mentionnées dans la question de **M. Martin Clerc** et que la meilleure piste réalisable semble une solution physique sur la route ».

Par Elisabeth Dennert